

Décret

Générale

modern

Décret n° 2004-0046/PR/MERN portant octroi des permis d'exploitation minière.

n° 2004-0046/PR/MERN

Ministère

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES

Date de publication

20 mars 2004

Numéro JO

n° 6 du 31/03/2004

Date du numéro

31 mars 2004

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi n°66/AN/94/3ème L portant code minier

VU Le Décret n°97-0064/PR/MIEM relatif aux permis et à la fiscalité des activités liées à la recherche, à l'exploration minière

VU Le Décret n°2001-0053/PRE du 04 mars 2001 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2001-0137/PRE du 04 juillet 2001 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2001-0156/PRE du 17 juillet 2001 fixant les attributions des Ministères.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Le Gouvernement de la République de Djibouti approuve les dispositions de la Convention de la concession, y compris les annexes, signée le 08 janvier 2004 entre Green River Geology Co. PTY Ltd et le Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles de la République Djibouti.

Article 2

Le Ministre de l'Énergie et des Ressources Naturelles et le Ministre de l'Économie, des Finances et de la Planification, chargé de la Privatisation sont chargés chacun en ce qui les concerne l'application du présent Décret qui sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République de Djibouti.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH